Solidaires a égales

144 Bd de la Villette 75019 Paris

Bulletin n°10 - septembre 2014

<u>Et une loi de plus, une !</u>

Vers une égalité réelle ?

Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a été adopté le 23 juillet, et est paru au Journal Officiel le 4 août... Et il s'agit, il faut lui reconnaître ça, de la première loi qui s'attaque aux inégalités dans tous (ou presque) les domaines : travail, foyer, séparations, violences, responsabilités...

La nouvelle loi prévoit la mise en place du partage du congé parental pour lutter contre la répartition inégalitaire des tâches familiales, elle donne au CSA la compétence pour sanctionner la sous-représentation médiatique des femmes, elle étend les règles de parité au niveau du sommet des entreprises, de la fonction publique ou des responsabilités politiques, elle étend la prise en compte du harcèlement sexuel à l'armée...

Côté travail, elle fusionne désormais les négociations concernant l'égalité des rémunérations et celle sur l'égalité professionnelle. Les obligations légales non respectées par les entreprises seront sanctionnées...

Les familles monoparentales, notamment celles victimes d'impayés de pension alimentaire, obtiennent une garantie publique assurée par la CAF (mise en place dans 20 départements « tests ») et une prestation de substitution sera versée dès le premier mois par la CAF pour assurer une pension minimale.

L'ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences, est renforcée et sa durée prolongée de 4 à 6 mois... Enfin, la notion de détresse dans le cadre d'une demande d'IVG est supprimée.

Cette loi comprend, certes, des mesures intéressantes mais qui est tout de même loin d'être satisfaisante! Et surtout, au vu de l'austérité appliquée partout, il faut nous expliquer comment passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle sans moyens...



Si les conditions de vie des femmes ont grandement été améliorées par la mise en place d'un système de santé public, universel et gratuit, force est de constater qu'elles (usagères, proches aidantes ou travailleuses du secteur) paient cher le prix du désengagement de l'État, avec la privatisation du système de santé et des services sociaux. Aujourd'hui la situation est dramatique, demain elle sera catastrophique!!

Les personnels de hôpitaux, maternités en lutte, les citoyen-nes usagèr-es du système de santé, les associations féministes se mobiliseront le 23 septembre à partir de 11h devant le ministère de la Santé à Paris pour une première initiative nationale.

La fédération Sud Santé-Sociaux, l'Union Syndicale Solidaires sont parties prenantes de cette lutte essentielle pour obtenir les moyens indispensables à un système de santé public pour toutes et tous!

Solidaires avec les femmes du monde entier

595 femmes de ménage grecques en lutte depuis des mois

Elles en sont à 12 mois de combat. Limogées depuis septembre, mises en « disponibilité » d'office, ces 595 femmes de ménage de la fonction publique sont le symbole de la résistance contre la politique de rigueur en Grèce! Elles ont pris la rue en masse, participé aux 26 grèves générales, au mouvement des indignés et leurs résistances semblent avoir une dynamique propre toute particulière et riche en leçons politiques. Et pourtant elles sont « oubliées », même par les opposants aux politiques d'austérité...

Elles constituent aussi l'écrasante majorité (95 %) des volontaires du Mouvement de Solidarité et des dispensaires autogérés qui essayent de faire face à la crise sanitaire et humanitaire. Cette poignée de femmes décident de bousculer les routinières formes de lutte des syndicats traditionnels. Et comme ces servantes du ministère des Finances ont été jetées dans la rue et que faire la grève n'a plus de sens dans leur cas, elles inventent tout... Déconsidérées à cause de leur genre et de leur classe sociale, marginalisées par les syndicats



et n'ayant point de liens avec les organisations traditionnelles de la gauche grecque, elles ont dû faire du bruit pour être audibles, pour se faire entendre, elles ont dû se créer une image pour être visibles! Aux grèves passives, aux journées d'actions éphémères et inefficaces, elles ont substitué l'action directe et collective. Elles misent sur la non-violence, l'humour et le spectaculaire. Tout cela est inédit en Grèce...

Elles proposent d'organiser une journée internationale de Solidarité, dans la période allant du 15 au 22 septembre, semaine précédant l'arrêt judiciaire définitif les concernant, qui sera rendu le 23 septembre. La journée de mobilisation internationale pourrait avoir lieu le samedi 20 septembre. Rassemblements et manifestations publiques, mobilisations devant des ambassades et des consulats grecs... Tout est permis!!

Tunisie: Victoire à Latelec

Le 15 juillet un accord a été signé au gouvernorat de Ben Arous, en Tunisie, entre les travailleuses de Latelec en lutte depuis plus de 18 mois, et la direction de SEA LATelec. Cela achève la grève de la faim, que deux travailleuses ont mené durant 27 jours. En bref, ce que ces salariées ont démontré est formidable :

- Dune détermination sans faille peut faire reculer le patronat, même puissant, dans un pays où le taux de chômage est élevé et le taux d'activité des femmes faible.
- Les patrons, notamment des multinationales qui profitent des salaires très bas du Sud, et qui en Tunisie bénéficient d'avantages fiscaux considérables, doivent

désormais accepter qu'une page se tourne. Ils ne peuvent plus se comporter comme au temps des colonies, ou comme sous une dictature bienveillante à leur égard comme l'était celle de Ben Ali

- Dette lutte est aussi un exemple de ce que peut permettre la solidarité internationale, entre autres dénoncer les pratiques d'un autre âge d'une entreprise française par le biais d'une filiale.
- ▶ Enfin, cette lutte montre la détermination et la capacité des femmes à se mobiliser quand elles sont touchées dans leur dignité et quand elles réclament leur juste droit.

Toujours solidaires avec Pinar Selek

Le procès contre Pinar Selek reprendra le 3 octobre prochain. Cela fait désormais 16 ans de procédure et ce n'est pas fini! La 9° Cour de Cassation a annulé sa condamnation à la prison à perpétuité le 11 juin 2014 mais rien n'est gagné. L'affaire est renvoyée devant une nouvelle Cour Pénale qui reprend donc le procès. C'est la 15° Cour Pénale. Et la première audience sera le 3 octobre 2014.

Les avocats organisent la défense et préparent leurs plaidoyers. Ils ont reculé une première fois; il nous faut continuer d'avancer et bâtir de nouvelles solidarités. La répression ne fait pas taire celles et ceux qui croient à la justice et à la liberté.

Après 16 ans de luttes, le procès n'est pas terminé. Mais la solidarité non plus!

A suivre sur le site :

IVG : enquête du Planning Familial du 93

Les menaces sur l'IVG

Tous les deux ans, l'équipe du MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial) 93 réalise une enquête sur l'accès à l'IVG dans le département auprès des 8 cliniques et les 6 hôpitaux de Seine-Saint-Denis. Elle rappelle par ailleurs des chiffres qu'il est toujours bon de connaître : ainsi, en 1990, 23 cliniques pratiquaient l'IVG, elles n'étaient plus que 16 en 2001, puis 11 en 2008. Elles sont 8 depuis 2006...

Cette enquête est réalisée par téléphone. Avec cette année une nouveauté, liée aux écarts entre les informations déclarées par les CIVG (Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse) sur leur fonctionnement et la pratique quotidienne des militantes du MFPF (c'est-à-dire les retours des femmes qu'elles reçoivent sur les difficultés d'accès).

Aussi, l'équipe a procédé de deux manières à partir de grilles et de situations communes : en se présentant d'une part comme le MFPF 93, et en se présentant d'autre part comme une femme demandant une IVG. Et ce n'est pas les mêmes résultats... Bizarre.

Les résultats de cette enquête sont communiqués ensuite très largement :

▶ Augmentation des difficultés d'accès aux services IVG : standarts téléphoniques surchargés provoquant des appels sans réponse, numéros surtaxés pouvant décourager les délais d'attente, standarts vocaux évoquant tous les services sauf l'avortement...

- ▶ Délais pour obtenir la réalisation d'un avortement trop longs (2 à 5 semaines en moyenne à partir du premier contact !), rendant difficile l'obtention de l'IVG lorsque la femme appelle entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée.
- ▶ Opacité importante des informations téléphoniques, provoquant incertitude sur la réalisation de l'IVG, la garantie du secret quand il est demandé, le coût final restant à charge (pourtant remboursé à 100% normalement, mais la base du remboursement étant sur un forfait il est compliqué d'avoir une vision claire des pratiques des établissements).
- ▶ La non application de la loi concernant les mineures (les cliniques exigent présence des parents), et le choix de la méthode dictée par les questions économiques et d'organisation des services.
- ▶ Le remboursement sur la base du forfait est mis en cause par le MFPF : les actes compris dans ce forfait ne sont pas tous réalisés au sein de l'établissement, donc une partie des frais reste à charge dès lors que les actes sont réalisés ailleurs. De plus, ce forfait ne prend pas en charge à 100 % tous les actes nécessaires à la réalisation de l'IVG.

Enfin, ces résultats soulignent aussi que la Maternité des Lilas est l'un des 4 établissements (sur 14) effectuant les IVG jusqu'à 14 semaines, avec des rendez vous dans des délais acceptables et un accueil correct des patientes mineures. Ce qui fait un argument de plus pour sa défense. Plus d'info :

mfpf-ad.93@wanadoo.fr

La maternité des lilas toujours en lutte !

« Le combat pour le droit à l'avortement est plus que jamais d'actualité : la restructuration des hôpitaux ne cesse de réduire à la fois le nombre de places pour avorter et le personnel pour les pratiquer », souligne un communiqué diffusé par le collectif de défense de la maternité des Lilas... et dans ce département, « la fermeture



programmée de la Maternité des Lilas et de son centre İVG ne fera qu'empirer la situation en supprimant un millier de possibilités d'avortement par an ».

Pour soutenir la maternité des lilas, pour suivre leur action, un site :

Brèves

hommes...

Les infos

Négo égalité pro à la FNAC...

Prochaines Commissions Nationales et locales

Au grand loto de l'inégalité, la FNAC fait carton plein comme le dénonce Sud Fnac début juillet au vu des constats réalisés par le syndicat...

Solidaires:

On reprend de leur tract (disponible sur leur page facebook) quelques chiffres bien éclairants :

Le 7 novembre à 14 h dans les locaux de Solidaires national

23% des temps partiels sont occupés par des hommes et 77% des salariés à temps partiels sont des femmes.

Solidaires Loiret:

90% des salarié-es du service clients sont des femmes. 11 : nombre d'hommes qui ont pris un congé longue durée (sabbatique ou parental) contre 115 femmes.

Mercredi 17 septembre à 20h30 au local de Solidaires Orléans

25 : nombre d'agents de maîtrise hommes pour 8 femmes. **36%** des cadres sont des femmes.

15 ans : au rythme actuel des promotions féminines. c'est le temps nécessaire (sans aucune embauche ni promotion masculine) afin de rétablir l'équilibre H/F chez les cadres.

Vote global sur la résolution « égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu syndical »

34 directeurs de magasins sont des hommes (pour **10** femmes).

Collège Solidaires locaux :

80% des employées femmes embauchées en 2013 l'ont été en 1.3 (Coefficient des débutant-es) contre 55% des

90 % Pour, 0 Contre, 10 % abstention Collège Structures nationales :

94 % Pour, 0 Contre, 6 % abstention

<u>Un nouveau site pour l'égal</u>ité

péripéties de l'égalité »... On y trouve des dossiers, des portraits et des interviews, des débats, des reprises d'articles de presse, des livres, expo... toujours avec une lunette « genrée », le crédo du site. Car il parle des femmes comme des hommes d'ailleurs, qui se battent pour l'égalité des sexes, partout dans le monde. En ce moment on peut y lire un dossier très complet sur des femmes palestiniennes, dont des syndicalistes, des marches exploratoires pour la sécurité des femmes dans l'espace public en amérique latine, la lutte des Latelec... Autrement dit, il s'agit d'une source d'informations particulièrement bienvenue.

50/50 : nouveau magazine du net sur « les

les femmes et le genre.

approfondie des questions

concernant

Comme le site le signale : « Il n'existe aujourd'hui, que ce soit sur papier, ou sur Internet, en France ou ailleurs, que très peu de médias qui traitent de façon

50/50 est un site d'informations original, qui offre réflexions, analyses, débats sur nombre de questions touchant à l'égalité des droits, et à la réalité de l'égalité, entre les femmes et les hommes.

50/50 est un média ouvert, participatif auquel contribuent non seulement des journalistes mais aussi des expert-e-s, des chercheuses et chercheurs, des responsables d'associations, des syndicalistes. »

On vous invite donc à aller sur l'adresse ci-dessous, et de vous inscrire à la newsletter pour ne rien louper, voire y participer!

http://www.50-50magazine.fr/

Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org